



Achat d'une maison en nu propriété avec usufruit

Par **chrichri279**, le **18/07/2016** à **16:22**

Bonjour

Je voudrais acheter la maison de mes parents 100 000 € qui est estimé à 130 000€ avec un usufruit jusqu'à leur mort.

Mon notaire me précise que je dois payer des frais de donation de 10 % environ en plus des frais normal du notaire car je suis marié sous la communauté et que mon conjoint est lésé du fait que mes parents resteraient dans leur maison et qu'il n'a aucun lien de parenté avec eu.

Je ne comprends pas pourquoi puisque j'achète la maison. il ne s'agit pas d'une donation de leur part.

Pouvez-vous mieux m'explique ce point ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse

Cordialement
Chrichri